



Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marcelle Pedneault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, qu'il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts le lundi 9 avril 2018 à 19h15, à la salle de l'Âge d'or, au 17 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

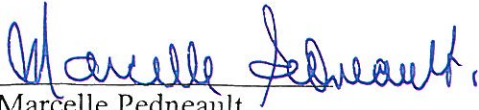
Permettre une opération cadastrale afin de subdiviser un lot dans un îlot déstructuré ayant une profondeur de 60 mètres (profondeur de l'îlot déstructuré) alors que l'article 4.5 du règlement de lotissement numéro 228-36 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts prescrit une profondeur minimale de 75 mètres pour un lot non desservi à proximité d'un cours d'eau.

Identification du site concerné :

Un terrain situé sur une partie du lot 84 du Cadastre du Canton de De Sales, dans le rang Ste-Philomène.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 9 avril 2018.

Donné à Notre-Dame-des-Monts, ce 23 mars 2018.


Marcelle Pedneault
Directrice générale